

que son fils penserait tout le contraire; et, quand j'ai vu que vous vouliez Isabelle sans biens, sans parents, sans un sou, je me suis dit que vous n'auriez pas ma fille, si votre fils exagérât, et si vous, vous disiez vrai. Je voulais à Alfred l'imprudencé de son âge, à vous la prudence du vôtre; alors j'ai fait du même coup une double épreuve.

Vous aviez joué auprès de moi un désintéressement qui m'a effrayé, pour la fortune que je vais vous confier. Votre fils faisait voir pour Isabelle un amour qui pouvait n'être que de l'avidité; j'ai voulu m'éclairer; j'ai forcé mes lèvres à parler un langage que démentait mon cœur; je vous ai donné ma fille, comme une étrangère achetée pour abuser la tendresse d'un époux et que ma pitié stérile avait dédaigné d'adopter; et dans cette épreuve périlleuse, ma fille et moi craignons également, ou l'indifférence du fils, ou l'engouement du père. Si le fils se retirait, Isabelle renonçait à son amour, si le père imprudent, acceptait une bru sans fortune et sans nom, je m'opposais au mariage.

—C'était une épreuve? dit M. Matherel.

—Qui a réussi de deux côtés... Est-ce que j'achète des petites filles? *Tal para cui!* M. Matherel... Allons dîner; votre fils nous attend dans la salle à manger.

FIN.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Évangéliste, et ceux qui ont des RÉCLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délai à St. Jean l'Évangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.  
11 Septembre, 1844.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des paroisses, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme INSTITUTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK.

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-signé (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBLLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.  
NEW-YORK. }

«Nous sommes certains que les MM. du Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordre. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront vus les yeux.

«Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

«Sous le rapport des prix, nous n'avons pas de concurrent possible, puis que nous venons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, au disque vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.»

«Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-signé vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes; Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Clands, Demelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre accompagnés des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi à exécuter les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Choires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sous-signé des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBLLARD,  
Marchand commissionnaire, N<sup>o</sup>. 32, Beaver Street, New-York.  
New-York, 15 juillet 1844.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicairé-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter sous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Thibault, ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LA MOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

AVIS IMPORTANT.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitants des townships de l'Est du Bas-Canada en général sur les conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant à se procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CRÉDIT de QUATORZE ANNÉES, renoué au seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie désire particulièrement faire envisager les avantages de ses offices, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parents et amis, plutôt que de laisser tous leurs ans ennes associations, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalf, dans le township de Roxton, sous la surveillance locale de Alexander Ren, Esq., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité et de Québec, ainsi que du Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjointes, comprenant environ 100 000 milles acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalf; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complet depuis la rivière St. François à Montréal, à une distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Esq., Commissaire de la compagnie à Sherbrooke, et aux agents suivants:—

R. A. Young, Esq., N. P.	Québec.
James Court, Esq.,	Montréal.
Smith Leith, Esq.,	Port St. François.
Alexander Ren, Esq.,	Mc Galloway, Roxton.
Horace Lyman, Esq.,	Granby.
David Wood, Esq.,	Shefford.
L'hon. P. H. Keston,	Brome.
Thomas Tait, Esq.,	Melbourne.
John Wadleigh, Esq.,	Kingsey.
J. L. Marcer, Esq.,	Princetonville.
Joshua Foss, Esq.,	Eaton.
Thomas Gordon, Esq.,	Campton.
P. Hubbard, Esq.,	Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

L'hon. T. C. Aylwin, M. P. P.	Québec.
D. M. Armstrong, M. P. P.	Berthier.
Dr. Bouthiller, M. P. P.	St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.

Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		1s.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		1s.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		2s.
Chaque insertion subséquente,		1s.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,      PIRE.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY.      PIRE.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.